

# Carte grise



**Pour réaliser une demande de carte grise, lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, les deux possibilités qui s'offrent à vous sont :**

- \* **En ligne, à l'adresse : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>**
- \* **Auprès d'un garagiste agréé au SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules) : [Annuaire des garages](#)**

**Le [guide en immatriculation](#) permettra à tous les habitants de votre commune de mieux comprendre la démarche pour immatriculer leurs véhicules en toute simplicité.**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>